

Bonjour Michel,

Vous m'avez fait part de votre souhait que la Fédération nationale vous facture les adhésions 2026 sur la base de vos enregistrements dans SAGA.

Le Conseil d'administration réuni le 4 décembre dernier a donné son accord sur ce principe. Il a toutefois rappelé que ce système suppose évidemment de votre part la gestion la plus rigoureuse des adhésions dans SAGA, afin de garantir que toutes les adhésions des clubs soient bien enregistrées au fil de l'eau.

Ainsi, nous vous facturerons en 2026 les adhésions que vous aurez enregistrées dans SAGA aux dates suivantes :

- 1er mars 2026 : adhésions 2026 déjà enregistrées.
- 1er juin 2026 : nouvelles adhésions enregistrées depuis le 1er mars.
- 1er octobre 2026 : nouvelles adhésions enregistrées depuis le 1er juin.
- 31 décembre 2026 : nouvelles adhésions enregistrées depuis le 1er octobre.

Ces factures seront à régler par votre fédération à la Fédération nationale dans un délai maximum de 15 jours suivant leur réception.

Au 30 juin et au 31 décembre, vous aurez à nous communiquer un état de votre comptabilité départementale qui permettra de constater qu'il n'y a pas d'écart entre le niveau des cotisations des clubs enregistrées dans votre comptabilité et le volume des cotisations facturées par la Fédération nationale.

Il ne vous sera pas utile de nous retourner les cartes invendues au 1er septembre 2026.

Je vous remercie par avance de me donner votre accord sur ces quelques principes qui nous permettront de fonctionner en toute transparence.

Dans cette attente et bien cordialement,

Thomas Sénéchal

Délégué général

Générations Mouvement - Fédération nationale
Association reconnue d'utilité publique
Immeuble Luminem
19 rue de Paris, CS 50070 - 93000 Bobigny
Tél. : 01 49 42 46 01

En date du 04/07/2025, je donne mon accord pour cette nouvelle gestion des adhésions à partir de 2026.



Michel Ribes - Président
Générations Mouvement Fédération du Roussillon